

# La marche à suivre

## 1 Pour faire ma demande, pas de formulaire à remplir, je dois fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation mentionnant le choix du stage du catalogue des CE-MEA Rhône-Alpes.
- Un CV (préciser si expérience avec un public, gardes d'enfants, participation à des manifestations, engagement dans le milieu associatif, participation à des animations collectives en tant que public...)
- Un justificatif de domicile (photocopie)

## 2 Je peux obtenir de l'aide pour rédiger mon CV et ma lettre de motivation

### Point Information Jeunesse Intercommunal

Maison Pour Tous 4 Montagnes

30 rue du Prof. Beaudoin, 38250 Villard-de-Lans

Niels, animateur au PIJ 06 58 19 84 84 ou 04 76 95 11 38 / pij@mpt4m.fr

Permanences les mardis, vendredis 15h30-18h00 mercredis 14h-18h00

et sur RDV du lundi au samedi après-midi.

## 3 Je dépose ou j'envoie par courrier mon dossier au Service Enfance Jeunesse et Vie locale de la CCMV

### CCMV - Service Enfance Jeunesse et Vie locale

Maison de l'Intercommunalité

19 chemin Croix Margot, 38250 Villard-de-Lans

04 76 95 50 77 / accueilenfancejeunesse@vercors.org

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h

sauf le vendredi fermeture à 16H ou sur RDV.



**Votre dossier doit nous parvenir au plus tard 4 semaines avant la date de début de votre stage.**

## 4 Je reçois une réponse après examen du dossier

Si l'avis est favorable, le Service Enfance Jeunesse et Vie locale de la CCMV me transmet une fiche de renseignements à remplir et à lui renvoyer avec le règlement de ce qui reste à ma charge.

Ces documents sont transmis à l'organisme CEMEA qui procède directement à l'inscription pour la session de formation choisie.

Par la suite, l'organisme CEMEA m'envoie une convocation pour me rendre à la formation.

Livret d'informations

# DEVIENS Animateur, Animatrice !



## Avec la Bourse BAFA 2018

de la Communauté de communes du massif du Vercors



La Communauté de Communes du Massif du Vercors  
Service Enfance Jeunesse et Vie Locale

# Le BAFA

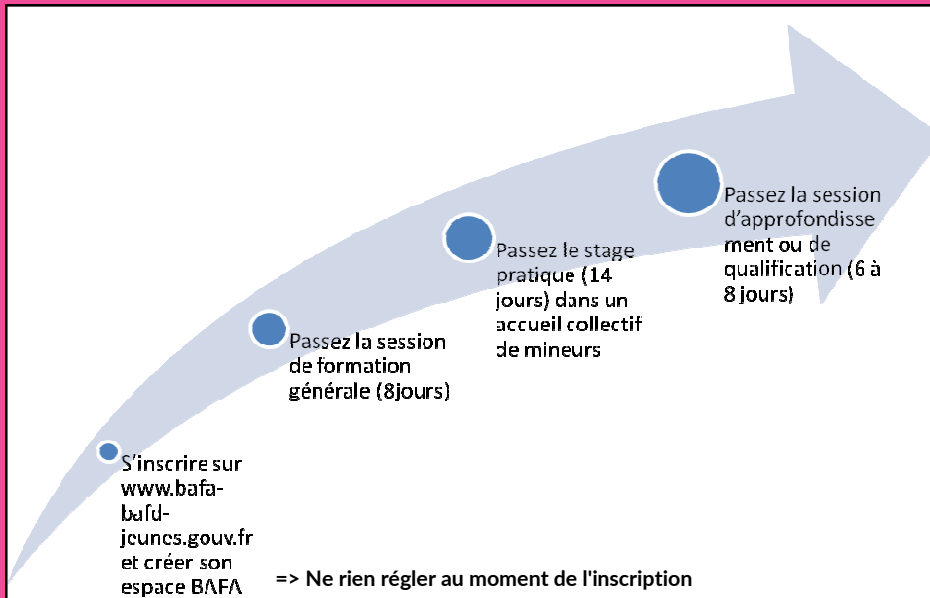
## C'est quoi ?

Le Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur permet d'encadrer de manière occasionnelle et à titre non professionnel des jeunes âgés de 3 à 17 ans au sein des Accueils Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement.

## C'est pour qui ?

Pour préparer son BAFA il faut avoir 17 ans au minimum au 1<sup>er</sup> jour de formation, mais l'inscription est autorisée 3 mois avant cet âge.

## Les étapes du BAFA



# Financer son BAFA

La formation est payante et s'élève en moyenne à 1000€ pour un BAFA complet (session générale et approfondissement) mais **des aides existent**.

## La bourse CCMV, comment ça marche ?

La CCMV peut aider à financer votre BAFA dans la limite des places disponibles en prenant en charge la moitié du coût du stage de base ou d'approfondissement (dans la limite d'un plafonnement fixé à 250 €).

Les CEMEA, partenaires de la bourse CCMV proposent notamment des sessions de **formation générale et d'approfondissement** dans la région inscrites dans leur catalogue ou leur site internet :

<http://cemea-formation.com/>

## Je pense aux autres aides !

- **Aides de la CAF de l'Isère** : aide forfaitaire de +/- 90 € à tous à l'inscription en session d'approfondissement (dossier téléchargeable sur <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-l-isere/actualites> puis Offre de services / Enfance jeunesse / BAFA)
- **Penser aussi à solliciter** : le Comité d'Entreprise des parents, le Centre Communal d'Action Sociale, les services sociaux du Conseil Général de l'Isère, la Direction Départementale de Cohésion Sociale, Pôle Emploi, la Mission Locale ou votre employeur si vous êtes salarié.

Le Point Information Jeunesse peut vous guider dans la recherche de financements.